

Paris, le 13/07/12



Cap'Maths - Animath
IHP - 11 Rue Pierre et Marie Curie
75231 Paris Cedex 05
email : capmaths@animath.fr
Tel. 01 44 27 66 70

A l'attention de

IREM d'Aix-Marseille
Campus des Sciences de Luminy
Case 901, 163 Av. de Luminy
13288 Marseille Cedex 9

Madame, Monsieur, Cher Collègue,

J'ai le plaisir de vous informer que le conseil d'orientation de Cap'Maths a confirmé l'avis favorable du comité de sélection sur votre projet « Stages hippocampe ».

Il a été décidé de vous attribuer une enveloppe maximum de financement de 20000€ pour cette action.

Vous allez recevoir très prochainement un projet de convention entre l'institution portant juridiquement votre projet « Stages hippocampe » et Animath.

Comme vous le savez, le financement Cap'Maths est soumis à une contrainte de cofinancements. J'attire votre attention sur le fait que le rapport financement Cap'Maths/budget total, qui est dans le cas présent fixé initialement à 0.15, sera précisé dans la convention. Il déterminera le montant effectif que vous recevrez de Cap'Maths (il s'agit du minimum entre 20000€ et $0.15 \times (\text{budget total réalisé de l'action})$), suivant des modalités qui seront elles-mêmes fixées dans la convention.

Ces précisions essentielles ayant été apportées, permettez-moi d'ajouter à quel point votre projet « Stages hippocampe », comme les autres projets Cap'Maths, suscite mon approbation sans réserve. Ce que vous faites est formidable et va certainement contribuer à impulser une dynamique nouvelle sur l'enseignement et l'image des mathématiques !

Bien cordialement,

Yves Meyer
Président du Conseil d'orientation de Cap'Maths